

PREMIER RAPPORT

DU

COMITÉ PERMANENT

DE LA

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Troisième session
de la 61e législature
du Nouveau-Brunswick

le 5 novembre 2026

COMPOSITION DU COMITÉ	
Mme Vautour, présidente Mme Wilcott, vice-présidente Mme Sodhi M. Johnston M. Robichaud M. Bourque	M. J. LeBlanc Mme Scott-Wallace M. Ames M. Austin Mme Mitton

le 5 novembre 2026

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Madame la présidente,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit le 4 novembre 2026 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

2, *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des dommages-intérêts et des coûts des soins de santé imputables aux opioïdes* ;
3, *Loi concernant le défenseur des enfants, des jeunes, des aînés et de la santé mentale* ;
4, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale* ;
5, *Loi sur les accords de non-divulgation* ;
13, *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,

Natacha Vautour, députée